



## **Résolution 38-2**

### **Systèmes de transport durables et utilisation de véhicules à carburant de remplacement : Engagement renouvelé envers les initiatives régionales**

**ATTENDU QUE** les États de la Nouvelle-Angleterre et les provinces de l'Est du Canada sont déterminés à réduire les polluants atmosphériques nocifs, notamment les émissions de gaz à effet de serre dans la région et à explorer les possibilités de faire progresser l'économie de l'énergie propre en investissant dans le transport propre, efficient et durable;

**ATTENDU QUE** les technologies émergentes en transport, notamment l'électrification des véhicules, l'utilisation du gaz naturel comme carburant ainsi que les diverses technologies visant à accroître l'efficacité énergétique des véhicules et à réduire les émissions de polluants atmosphériques nocifs procurent des avantages importants aux utilisateurs en matière de baisse de la consommation de carburant, d'amélioration de la qualité de l'air et qu'elles contribuent au développement économique et touristique de la région;

**ATTENDU QUE** les États et les provinces reconnaissent que la réduction des émissions attribuables au transport nécessite la mise en œuvre de mesures visant à améliorer l'efficacité des technologies des véhicules et la disponibilité des véhicules à faibles émissions ainsi qu'à améliorer l'efficacité du réseau de transport en général;

**ATTENDU QUE** plusieurs États de la Nouvelle-Angleterre sont également partenaires dans un protocole d'entente ainsi que dans un plan d'action sur les véhicules à émission zéro (VEZ) impliquant plusieurs États américains;

**ATTENDU QUE** les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et les premiers ministres de l'Est du Canada reconnaissent que la coopération régionale, qui est essentielle à l'intégration de ces changements complexes dans les systèmes de transport ainsi qu'à la réduction des émissions relatives aux transports, doit également prendre en compte les capacités financières et techniques ainsi que les intérêts de leurs gouvernements respectifs;

**ATTENDU QUE** les gouverneurs et les premiers ministres ont adopté un Plan d'action régional visant le transport et la qualité de l'air et deux résolutions en 2013 afin de cerner des mesures particulières qui traitent du déploiement de technologies émergentes en transport, de l'amélioration de la durabilité et de la résilience du système de transport pour offrir aux citoyens

des options de déplacements efficaces à la fois sur le plan énergétique et environnemental dans l'ensemble de la région;

**POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE** les gouverneurs et les premiers ministres réitérent leur engagement pris en 2013; soit de reconnaître les démarches initiales amorcées par le Comité sur les transports et la qualité de l'air (CTQA) afin de progresser vers l'atteinte de ces objectifs ainsi que de mandater le CTQA de poursuivre son travail, en collaboration avec les membres des comités sur l'environnement et sur l'énergie de même que les autres organisations régionales appropriées, aux fins suivantes :

- faire progresser l'infrastructure et les politiques visant à offrir des options de transport plus durables dans l'avenir, y compris le déploiement dynamique des technologies émergentes et des véhicules à carburant de remplacement;
- proposer un cadre régional d'amélioration des options du transport collectif et actif, tel que le vélo et la marche, contribuant ainsi à la durabilité du système de transport;
- collaborer à l'atteinte d'un taux de pénétration de cinq pour cent de la part du marché du parc de véhicules à carburant de remplacement dans l'ensemble de la région d'ici 2020, et faciliter la disponibilité de postes de ravitaillement afin d'en soutenir leur utilisation;
- proposer un cadre qui facilitera l'émergence de l'interopérabilité des réseaux de bornes de recharge des véhicules électriques ainsi que de l'infrastructure de ravitaillement en carburant de remplacement;
- évaluer les corridors de transport de la région où il est possible de déployer de telles infrastructures afin de favoriser l'utilisation et les déplacements des véhicules à carburant de remplacement dans l'ensemble de la région;
- établir un portrait régional des véhicules légers et des véhicules à carburant de remplacement dans les États et les provinces ainsi que de tout autre information pouvant soutenir l'élaboration de politiques et de stratégies favorisant le transport durable, les véhicules à carburant de remplacement et les infrastructures connexes de la région.

*Adoptée à la 38<sup>e</sup> Conférence annuelle des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada, tenue à Bretton Woods, au New Hampshire, le 14 juillet 2014.*



Margaret Wood Hassan  
Gouverneure du New Hampshire  
Coprésidente



Tom Marshall  
Premier ministre de Terre-Neuve-et-Labrador  
Coprésident